

## FICHE DESCRIPTIVE DU TROPHÉE DE CERF

### INFORMATION COMPLÉMENTAIRE À LA DECLARATION DE PRÉLÈVEMENT INTERNET

**A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT À LA FDC, DANS LES 72 HEURES QUI SUIVENT LE PRÉLÈVEMENT D'UN CERF MÂLE DE PLUS DE 1 AN.**

**(cf. : arrêté préfectoral relatif à l'application du plan de chasse en Côte d'Or)**

Nombre de pointes (y compris daguet)	Gauche =  Droite =
---	--------------------------

**Propriétaire du trophée :**

Nom – Prénom : .....

Adresse précise : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse mail : .....

Numéro du plan de chasse : ..... Unité de gestion N°: .....

Bénéficiaire du plan de chasse : .....

Commune du prélèvement : .....

Date du tir : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Numéro du bracelet : .....

CEMD (daguet)

CEMC1

CEMC2

CEMC (Vénerie)

***Observations (Blessures, comportement, anomalies diverses, ...)* :**

.....  
.....